

Le Bureau communautaire s'est réuni le 07/04/2022, sur convocation du Président envoyée le 1er avril 2022.

Présents(es) : F. Chartreux, A. Harmand, JP Couteau, R. Sillaire, L. Guyot, J. Bocanegra, D. Picard, P. Monaldeschi, C. Sauvage, E. Payeur, JL. Starosse, O. Heyob, JL Claudon, R. Arnould, E. Poirson, X. Colin.

Excuses : M. Gueguen

BU2022-21 ENVIRONNEMENT (8.8) – ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES PROJETS ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DU DOSSIER « TERRES TOULOISES NORD »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Vu la Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu la Loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le Décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son Article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées à l'Article L 2224-10 du code général des Collectivités Territoriales,

Le bureau d'études BEPG, chargé d'accompagner l'élaboration des zonages d'assainissement des communes du secteur « Terres Toulouises Nord » à savoir les communes de DOMEVRE-EN-HAYE, MANONCOURT-EN-WOËVRE, MANONVILLE, MINORVILLE, NOVIANT-AUX-PRES et TREMBLECOURT, a remis aux communes et la communauté de communes une cartographie du projet de zonage d'assainissement collectif /non collectif pour chacune des communes.

Les communes ont donné ou doivent donner un avis sur leur projet de plan de zonage proposé par la CC2T lors des conseils municipaux respectifs envisagés aux dates suivantes :

- Domèvre-En-Haye :	16 mars 2022	- Minorville :	03 mars 2022
- Manoncourt-En-Woëvre	06 avril 2022	- Noviant-aux-Prés :	06 avril 2022
- Manonville	14 avril 2022	- Tremblecourt :	13 avril 2022

Il s'agit en fait de valider la cartographie déterminant les zones d'assainissement collectif et non-collectif sur les communes du secteur dénommé « Terres Toulouises Nord » (TTN) et d'autoriser la mise à enquête publique. Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy sera alors sollicité afin qu'un Commissaire Enquêteur soit désigné.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 22 mars 2022,

Vu l'avis favorable des conseils municipaux des communes qui se sont déjà prononcés et sous réserves d'avis favorable pour celles dont les conseils municipaux restent à venir,

Le bureau communautaire est invité à :

- **Valider les projets de zonages de chacune des communes concernées sous réserve d'avis concordants des communes pour la cartographie relative aux zonages d'assainissement collectif des communes du secteur « Terres Toulaises Nord »**
- **Décider que les zones non concernées par les zonages d'assainissement collectif feront partie intégrante des zones d'assainissement non collectif,**
- **Solliciter l'Autorité environnementale sur les projets de zonages proposés,**
- **Accepter la mise à l'enquête publique,**
- Donner pouvoir au Président pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir aux plans de zonages des communes du dossier Terres Toulaises Nord,
- Autoriser le Président à signer toutes pièces utiles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20220407-BU2022_21-D